

**Convocation du Conseil Municipal adressée le 05 septembre 2014  
pour la réunion du 12 septembre 2014**

Ordre du jour :

Renouvellement bail de location de terre, tarif cantine scolaire, renouvellement convention Familles Rurales, frais de fonctionnement année scolaire 2013-2014, encaissement du chèque CMMA, demande d'acquisition d'une sente communale traversant un terrain privé, informations diverses.

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le douze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mr Durpoix, Mme De Carvalho, Mmes Bernicchia, Fralin, Jolivet, Mrs Couasnon, Tchinda, Varga, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs Lebat, Simon.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho.

Le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2014 est lu et approuvé.

**Renouvellement bail de location de terre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr GILLON, titulaire d'un bail de location de terre cesse son activité à compter du 31 décembre 2014 et présente Mme GELDOLF qui postule pour reprendre la parcelle.

Après avoir pris connaissance des valeurs locatives minimum et maximum à l'hectare de terres nues de Catégorie B louées à fermage par arrêté de la DDT du 1<sup>er</sup> octobre 2014 (à titre indicatif : minimum de 86,45€ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014),

Après avoir pris connaissance du prix de location actuel des terres, soit 85€ annuel (91,51 €/an impôts compris),

Compte tenu de la classe des terres, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de louer la parcelle ci-dessous à Madame GELDOLF pour une durée de neuf ans :

lieudit « les Huglins »

section YD 140

superficie 89a10ca

DIT que le prix de fermage sera fixé lors de la signature du contrat de bail notarié en tenant compte de la valeur locative actuelle et de l'arrêté de la DDT fixant l'indice de fermage et les valeurs locatives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le montant fixé sera réactualisé chaque année en fonction de l'indice des fermages au 1<sup>er</sup> octobre.

AUTORISE Madame le Maire à fixer le prix définitif de la location et à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Tarif cantine scolaire**

Madame le Maire expose que le tarif du repas de la cantine scolaire a été fixé à 3,10€ depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 (délibération du 19 juillet 2012).

Madame le Maire expose également que les frais de fonctionnement de la cantine scolaire sont restés stables, mais que le nombre d'enfants a diminué et le coût des repas de notre prestataire a augmenté.

La Commune doit par ailleurs supporter le coût supplémentaire du circuit de car des mercredi.

Vu l'application des indices INSEE 000639025 (Indice prix à la consommation),

Vu la situation économique à laquelle sont confrontées les familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir le prix du repas de la cantine scolaire au tarif actuel, soit 3,10 €.

### **Renouvellement convention Familles Rurales**

Madame le Maire expose que la Commune a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Familles rurales en 2005.

Cette convention a pour objet de déterminer les aides non financières et financières de la Commune à Familles Rurales pour soutenir l'action de l'association dans le domaine de l'enfance et plus particulièrement le centre de loisirs.

Suite aux recommandations de la Préfecture en ce qui concerne plus précisément le vote annuel de la subvention à Familles Rurales (décret n° 20016495 du 06 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques), il est nécessaire de procéder à la révision de la convention qui n'a fait l'objet d'aucun avenant depuis sa signature initiale.

Le projet de convention a été étudié par les Elus et validé par le service du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture.

Madame le Maire fait lecture de la convention et répond aux questions des Conseillers Municipaux.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2121-29,

Vu le décret n° 20016495 du 06 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée et approuvée par délibération en date du 22 août 2005,

Considérant que l'association Familles Rurales a pour objectif la mise en œuvre des actions d'éducation populaire, d'accueil et d'information des familles et plus précisément d'accueil des enfants, et qu'à ce titre elle est un acteur important de l'animation et du développement local,

Considérant que les objectifs de l'association Familles Rurales s'inscrivent dans les priorités de l'action communale et méritent à cet égard d'être soutenus par la Ville,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la contractualisation de ce soutien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (Mme Fralin ne participant pas au vote du fait qu'elle est la Présidente de Familles Rurales) :

-approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Familles rurales ci-annexée pour une période d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction,

-décide que l'attribution des aides financières prévues sera délibérée annuellement, par délibération séparée, lors du vote du Budget,

-autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP annuel de la Commune.

### **Frais de fonctionnement année scolaire 2013-2014**

Pour information, Madame le Maire fait lecture du document relatif aux frais de fonctionnement de l'école J.P. Meslé pour l'année scolaire 2013-2014.

Le coût par élève s'élève à 1 163,63 € (1 027 € en 2012-2013) et le montant total des frais de fonctionnement s'élève à 127 999 € (127 350 € en 2012-2013).

L'augmentation résulte du fait que le nombre d'élèves a diminué, les coûts de personnel et les charges étant restés sensiblement identiques à ceux de l'année précédente.

### **Encaissement du chèque CMMA**

Suite au sinistre de l'aire de jeux survenu dans la nuit du 29 au 30 mars 2014 il y a eu nécessité de remplacer un jeu sur ressort, le grillage, un candélabre et un conteneur.

A cet effet la CMMA nous a adressé un chèque de remboursement de 1 735 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de remboursement de CMMA suite au sinistre survenu dans la nuit du 29 au 30 mars 2014 endommageant l'aire de jeux; références sinistre n° 14.11320/120903.

Le montant du chèque s'élève à 1 735 €.

Les crédits sont prévus au c/7788 du Budget.

### **Demande d'acquisition d'une sente communale traversant un terrain privé**

Madame le Maire expose qu'en 2001 la sente communale dite « sente des Sablons » partageant la propriété d'un administré a fait l'objet d'une cession avec la Commune et a été déplacée sur une autre partie de ladite propriété.

L'administré demande, par courrier en date du 04 septembre 2014, d'acquérir la partie de la sente des Sablons traversant actuellement sa propriété.

Madame le Maire précise que cette sente est actuellement à l'abandon et ne dessert pas d'accès principal de propriétés riveraines.

Vu la délibération du 15 mai 1998 acceptant le déplacement d'une sente communale dite « sente des Sablons » partageant la propriété de Monsieur et Madame BOURGUET sur une autre partie de ladite propriété,

Vu l'acte notarié d'échange de ladite parcelle communale avec une parcelle du terrain appartenant à Monsieur et Madame BOURGUET en date du 26 avril 2001,

Vu la demande de Monsieur et Madame BOURGUET en date du 04 septembre 2014 pour acquérir la partie de la sente des Sablons traversant actuellement leur propriété,

Considérant que la sente des Sablons, d'une part n'est plus utilisée, d'autre part ne constitue l'accès principal d'aucune des propriétés riveraines,

Considérant l'opportunité pour la Commune de procéder à cette cession en échange d'une parcelle du terrain appartenant à Monsieur et Madame BOURGUET permettant de créer un emplacement de parking municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

-décide de proposer à Monsieur et Madame BOURGUET la cession de la totalité de la sente communale dite « sente des Sablons » en contrepartie de la cession au profit de la Commune d'une parcelle d'environ 25 m<sup>2</sup> dépendant de la parcelle cadastrée section ZI 41 en bordure de la RD 80 appartenant à Monsieur et Madame BOURGUET,

-dit que ledit terrain sera utilisé pour créer un parking communal,

-dit que tous les frais inhérents seront supportés par Monsieur et Madame BOURGUET,

-autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ladite délibération.

### **Informations diverses**

#### Projet éolien

Chaque année des sociétés proposent l'implantation d'éoliennes sur la Commune. Cette implantation concerne des terrains privés nécessitant des expropriations.

Madame le Maire propose d'organiser une réunion avec l'entreprise concernée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité estime que le projet par lui-même, concernant de plus des terrains privés, ne nécessite pas de complément d'information.

#### Création d'une association de yoga à Chamigny

L'association « Zénitude » propose des cours de Yoga tous les mardi de 20h à 21h à la salle polyvalente de Chamigny.

#### Travaux rue de la sonnette

Ces travaux interviendront la semaine du 15 au 19 septembre 2014.

Ils seront effectués par l'entreprise WIAME VRD.

#### Journées du Patrimoine

Les 20 et 21 septembre la Commune organise les manifestations suivantes :

-samedi 20 septembre

- de 14h à 16h = concours de dessin pour les 6 à 15 ans à la salle polyvalente
- de 15h à 16h = visite guidée de l'église Saint Etienne
- à 17h = remise des prix du concours de dessin

-dimanche 21 septembre

- à 10h = randonnée découverte du Patrimoine du village :
  - départ du Château de Tanqueux
  - arrivée au Château du Saulsoy avec visite de ses jardins et de sa chapelleà l'issue de la randonnée une collation sera servie à la salle polyvalente
- de 15h à 18h = -exposition des œuvres de plusieurs peintres de Chamigny à l'église
- visite guidée de l'église Saint Etienne.

Réunion d'information sur l'aménagement de la zone des Effaneaux le 02 octobre 2014  
Distribution des cartons d'invitation aux Conseillers Municipaux.

Centre équestre du Rouget

Journées portes ouvertes les 20 et 21 septembre 2014.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures aux jour, mois et ans susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire